



COMMUNICATION SUR LE PROGRES

GLOBAL COMPACT 2018

FP MERCURE

Membre depuis le 01 janvier 2017
Secteur : Imprimerie

Contact : Frédéric CORBO

Directeur
+33 (0)4 76 38 06 02
fred@fpmercure.com

PRESENTATION GLOBAL COMPACT OU PACTE MONDIAL

En adhérant au Pacte Mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant quatre thèmes :

- ✚ Les droits de l'Homme,
- ✚ Les conditions de travail,
- ✚ L'environnement,
- ✚ La lutte contre la corruption

Le Pacte Mondial, principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes – qui regroupe des milliers de participants répartis dans plus de 100 pays – a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés. ADH2RER AU Pacte Mondial c'est partager la conviction que des pratiques commerciales fondées sur un certain nombre de principe universellement reconnus, contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable et plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

EN RESUME

Le Pacte Mondial est...

Une initiative à caractère facultatif visant à promouvoir le développement durable et le civisme social

Un ensemble de valeurs fondées sur des principes universellement acceptés

Un réseau d'entreprises et d'autres parties prenantes

Un forum d'apprentissage et d'échanges de données d'expériences

Le Pacte Mondial n'est pas...

Juridiquement contraignant

Un moyen de surveiller et de contrôler les entreprises

Une norme, un système de gestion, ni un code de conduite

Un organe de réglementation, ni une agence de relation publique

En adhérant au Pacte Mondial, l'entreprise proclame publiquement son attachement aux dix principes universels de l'initiative et, à ce titre, s'engage :

- 1) A prendre des mesures pour modifier la façon dont elle opère afin que le Pacte Mondial et ses principes s'intègrent à son mode d'administration, à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes.
- 2) A décrire dans son rapport annuel ou dans un rapport de gestion similaire (par exemple un rapport sur son action du point de vue du développement durable) la manière dont elle applique le Pacte Mondial et ses principes
- 3) A faire campagne en faveur du Pacte Mondial et de ses principes, par le biais de communiqués de presse, de déclarations, etc.

Les entreprises peuvent tirer pleinement parti du principe de la participation en prenant part à des concertations, à des forums d'apprentissage et à des partenariats.

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME

- 1) Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- 2) A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 3) Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4) L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5) L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6) L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'ENVIRONNEMENT

- 7) Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8) A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9) A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

- 10) Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Table des matières

PRESENTATION.....	5
QU'EST-CE QU'UNE IMPRIMERIE RESPONSABLE ?	5
FP MERCURE EN CHIFFRES.....	5
LETTRE DU DIRECTEUR	6
DROITS DE L'HOMME & DROITS DU TRAVAIL	7
PRINCIPE N°1 & 2 DU PACTE MONDIAL :	7
PRINCIPE N° 3, 4 et 5 DU PACTE MONDIAL :	7
FP MERCURE : L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE.....	8
VALEURS DE LA SOCIETE	8
NOS CONTRIBUTIONS DROITS DU TRAVAIL & DROITS DE L'HOMME	9
UNE REPRESENTATION EQUILIBREE DES AGES :	9
LA PARITE HOMMES / FEMMES :	9
FAVORISER LE BIEN ETRE DES COLLABORATEURS :	9
DEVELOPPER DES RELATIONS DE CONFIANCES AVEC NOS CLIENTS / PARTENAIRES :	9
NOS OBJECTIFS DE PROGRESSION 2018 – 2020 & AXES DE PROGRES.....	10
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	11
PRINCIPES N° 7 – 8 ET 9 DU PACTE MONDIAL :	11
NOS CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENT	12
REDUIRE LES IMPACTS DE NOS ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT.....	12
SENSIBILISER : TOUS ACTEURS POUR LA PLANETE :	12
NOS OBJECTIFS 2018-2020.....	12



PRESENTATION

L'imprimerie Mercure a commencé son activité en 1982, d'abord avec une presse typographique, puis en évoluant vers les presses offset, sur le marché traditionnel de l'imprimé administratif et commercial.

En 2014, Frédéric et Philippe CORBO ont fait l'acquisition de l'imprimerie, avec pour ambition de lui faire découvrir de nouveaux horizons :

- **Le digital**
- **Le Packaging**
- **L'innovation**

Depuis, la douce révolution est en marche, grâce à de nombreux nouveaux équipements, permettant une rupture technologique, grâce à de nouvelles compétences portées par une nouvelle équipe désireuse d'apporter sa pierre à cet édifice, grâce à de nouveaux marchés et de nouveaux clients.



QU'EST-CE QU'UNE IMPRIMERIE RESPONSABLE ?

- Une imprimerie engagée dans son temps. Innovante, responsable, réactive.
- Une imprimerie engagée envers ses clients. Efficace, présente, créative.
- Une imprimerie engagée pour sa profession. Innovante, pionnière, différente.
- Une imprimerie convaincue qu'il est possible de travailler autrement.

FP MERCURE EN CHIFFRES



1982 : naissance de l'imprimerie Mercure

2014 : Rachat de la société par Fred & Philippe CORBO

2014 : Nouveau nom : FP MERCURE

2017 : Presse indigo



2018 : 14 collaborateurs

2017 : lauréat HP Inkspirations Awards



LETTRE DU DIRECTEUR

Saint-Marcellin, le 06 mars 2018



Monsieur Le Secrétaire Général,

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies en janvier 2017, j'ai voulu afficher clairement notre volonté de promouvoir et soutenir les dix principes du Pacte concernant les droits de l'Homme, les droits du Travail, la protection de l'Environnement et la Lutte contre la corruption.

En tant que chef d'entreprise, je suis garant et porteur des valeurs de la société, que se soit en interne auprès de mes collaborateurs, ou en externe, auprès de mes partenaires commerciaux et sociaux.

Je considère que tout un chacun se doit de s'ouvrir vers l'extérieur afin de s'assurer de son bon développement.

En mettant en ligne cette première COP, j'affirme l'engagement de la société FP MERCURE à soutenir ces dix principes, à les faire progresser dans notre domaine d'influence, à les intégrer dans notre politique de développement durable et notre stratégie commerciale, à les promouvoir auprès de mes collaborateurs et à les véhiculer auprès de toutes les structures qui gravitent autour de notre société.

Notre première Communication sur le Progrès s'établit autour de trois des quatre thèmes du Pacte Mondial : les droits de l'Homme, les droits du Travail, et la protection de l'Environnement.

*Frédéric CORBO,
Chef d'entreprise*

DROITS DE L'HOMME & DROITS DU TRAVAIL

PRINCIPE N°1 & 2 DU PACTE MONDIAL :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

La société FP MERCURE s'engage à respecter et à appliquer les lois, conventions, règlements et accords en vigueur dans les pays avec lesquels elle est en accords commerciaux, en veillant particulièrement sur l'application des principes de :

- ✓ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen,
- ✓ Les conventions de l'Organisation International du Travail (OIT),
- ✓ Les Dix Principes du Pacte Mondial,
- ✓ La charte de la Diversité.

FP MERCURE respecte et applique, de façon transparente, les principes cités ci-dessus, dans sa politique de recrutement, de vie d'entreprise au moyen d'un règlement intérieur et d'une charte d'accueil pour les nouveaux collaborateurs (qu'ils soient nouvellement embauchés ou bien stagiaires).

FP MERCURE veille également à ce que chaque collaborateur est la même égalité des chances, sans privilégié l'un ou l'autre sexe, une religion, un syndicat... etc.

PRINCIPE N° 3, 4 et 5 DU PACTE MONDIAL :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

L'abolition effective du travail des enfants ;

L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La société FP MERCURE exerce ses activités en France, où son siège social est établi à Saint-Marcellin (Isère, Rhône-Alpes).

Ce pays, berceau des Droits de l'Homme, est privilégié au regard de ce principe fondamental, et présente quasiment un risque nul à l'égard des violations des Droits de l'Homme.

Néanmoins, le risque zéro n'existant pas, FP MERCURE reste vigilante sur ce sujet, veille à ce que les Droits de l'Homme soient respectés à tous les niveaux de la société, quel que soit le service, la fonction et l'activité.

FP MERCURE : L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

En rachetant l'Imprimerie MERCURE, fin 2014, Frédéric CORBO a eu l'envie d'impulser un nouveau souffle à cette imprimerie traditionnelle.

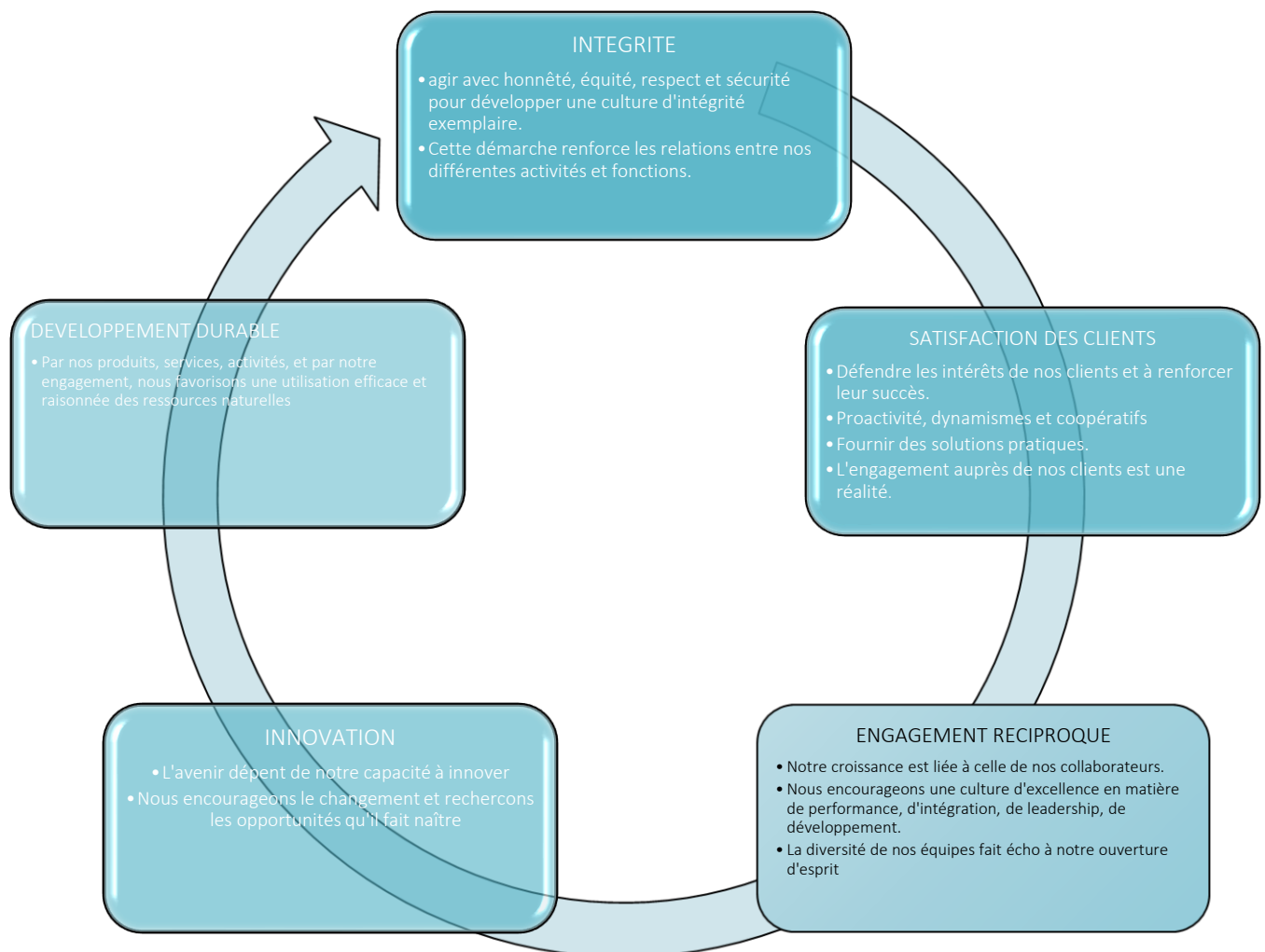
Modernisation de l'équipement existant, achat de machines innovantes et performantes, renforcement des équipes et des compétences.

Entre 2015 et 2017, FP MERCURE est passée de 8 collaborateurs à 13 collaborateurs, diversifiant son recrutement et favorisant la réinsertion de personnes inactives.

Elle favorise également le partage des connaissances et la formation, permettant ainsi aux jeunes recrues d'accéder aux compétences du personnel aguerris sur tel ou tel cœur de métier.

FP MERCURE prend à cœur le recrutement de ses collaborateurs, privilégiant le savoir être au savoir-faire, car le savoir-faire s'acquiert alors que le savoir être non.

VALEURS DE LA SOCIETE



NOS CONTRIBUTIONS DROITS DU TRAVAIL & DROITS DE L'HOMME

UNE REPRESENTATION EQUILIBREE DES AGES :

- ✚ 14 collaborateurs en CDI, âgés de 24 à 58 ans

LA PARITE HOMMES / FEMMES :

- ✚ 14 Salariés dont 8 hommes et 6 femmes
- ✚ Des collaborateurs recrutés chaque année depuis 2014, toujours dans la recherche de l'équilibre paritaire, dans le renforcement des équipes quelque soit le sexe, la fonction, l'âge, l'expérience professionnelle...

FAVORISER LE BIEN ETRE DES COLLABORATEURS :

Une attention portée à l'équilibre vie professionnelle / vie privée :

- ✚ 1 collaboratrice à 80 % congé parental pour élever sa fille,
- ✚ 1 collaboratrice en congé parental à 100 % accepté par la Direction bien que n'ayant pas un an d'ancienneté,
- ✚ 1 collaboratrice à mi-temps et aménageant son temps de travail en fonction des rendez-vous médicaux de son fils,
- ✚ Des horaires de travail qui ont la possibilité d'être régulés et adaptés en fonction de évènements familiaux
- ✚ Mise en place d'un coaching d'entreprise pour aider à la cohésion de groupe

Une attention portée au cadre de travail :

- ✚ Open-space partagé par 3 collaboratrices permettant l'échange et la créativité,
- ✚ Une grande salle de réunion,
- ✚ Des bureaux spacieux, donnant sur un cadre paisible situé au pied du Vercors,
- ✚ Des collaborateurs qui viennent à pieds, à vélos...

Un faible taux de turnover :

- ✚ 14 salariés en poste dont 6 en poste depuis plus de 3 ans,
- ✚ 1 départ à la retraite

DEVELOPPER DES RELATIONS DE CONFIANCES AVEC NOS CLIENTS / PARTENAIRES :

- ✚ Des collaborations conçues et développées sur plus d'une année,
- ✚ Des missions pluriannuelles avec engagement de résultats et vision long terme,
- ✚ Une transparence du travail en réseau,
- ✚ Une culture du résultat avec accompagnement des clients sur des projets spécifiques ou non, dans le souci constant d'efficacité,
- ✚ Des réunions de suivi de dossiers avec point régulier sur les actions menées.

PROMOUVOIR LES PARTENARIATS LOCAUX :

Soutien à l'entrepreneuriat local et régional :

- ✚ Travail en réseau avec des jeunes entrepreneurs régionaux
- ✚ Action solidaire : depuis deux années consécutives, partenariat avec le Comité du Téléthon de Saint-Donat

NOS OBJECTIFS DE PROGRESSION 2018 – 2020 & AXES DE PROGRES

Renforcer le bien-être des collaborateurs au travail	Développer les moments de convivialités avec les collaborateurs (déjeuners collaboratifs, repas de Noël, brainstorming, sorties d'entreprises pour la cohésion de groupe...etc.)
Assoir nos relations de confiance avec nos différents partenaires	Etablir une charte de partenariat
Promouvoir les partenariats locaux	Etudier les possibilités de soutien sur d'autres projets caritatifs



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPES N° 7 – 8 ET 9 DU PACTE MONDIAL :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Pour notre société, qui est située au pied du Vercors, le respect et la protection de l'environnement dont ce lieu est si riche naturellement, sont des points parfaitement intégrés dans notre développement.

Nous sommes conscients qu'en notre qualité d'imprimeur, notre système industriel et notre façon de produire ont un impact sur notre environnement, c'est pour cette principale raison que depuis 2014, notre société est labellisée « IMPRIM'VERT », et dont nous avons obtenu le renouvellement pour trois années supplémentaires en 2017.

En modernisant notre parc machine, notamment par l'achat d'une imprimante ultra performante de dernière génération, nous nous efforçons de réduire notre impact de déchets sur l'environnement.

En instaurant des contrats avec des partenaires tel que PAPREC (recyclage des déchets papiers...etc.) SAFETY-KLEEN (Nettoyage et maintenance des fontaines à solvant), CHIMIREC (recyclage des déchets chimiques...etc.) nous souhaitons montrer notre engagement en faveur de l'environnement et de sa protection vis-à-vis de nos partenaires, clients et collaborateurs.



NOS CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENT

REDUIRE LES IMPACTS DE NOS ACTIVITES SUR L'ENVIRONNEMENT

Mise en place du tri des déchets :

- ✚ Recyclage des papiers,
- ✚ Recyclage des cartons,
- ✚ Recyclage du métal,
- ✚ Recyclage des bidons vides, des bidons d'huiles,
- ✚ Recyclage des encres et des cartouches d'encres,



Mise en place de fontaine à solvant avec cercle fermé pour la récupération des eaux usées et souillées ;

SENSIBILISER : TOUS ACTEURS POUR LA PLANETE :

Encourager les écogestes :

- ✚ Limiter les impressions commerciales et favoriser la numérisation (archivage numérique instauré depuis septembre 2017)
Dans l'obligation d'imprimer, privilégier le noir et blanc,
- ✚ Limiter les émissions de CO² et encourager les salariés qui vivent proches de l'entreprise à préférer le vélo ou la marche, ou bien encore de covoiturer
 - 2 collaborateurs viennent en vélo,
 - 4 collaborateurs covoiturent,
 - 1 collaboratrice vient à pied,
 - 1 collaboratrice vient en train, puis soit à vélo, soit à pied.
- ✚ Sensibilisation des collaborateurs par des panneaux d'affichages « pensez à éteindre les lumières » ;
- ✚ Mise en place de détecteur de mouvement pour éclairage automatique,

NOS OBJECTIFS 2018-2020

<p>REDUIRE NOS IMPACTS</p>	<p>Mettre en place un système de carte repas pour remplacer les tickets restaurants, Remplacement des lampes existantes par des LEDS, Formaliser une politique sociale et environnementale,</p>
<p>SYSTEMATISER LES ECOGESTES</p>	<p>Rechercher des solutions d'économie d'énergie ou pour préserver l'environnement, Remplacer le parc informatique vieillissant et choisir des ordinateurs performants a faibles empreintes écologiques</p>